



CS Grésivaudan Belledonne

INSCRIPTION SAISON 2020/2021

- 12 ans - 10 ans - 8 ans - 6 ans Baby

Cotisation payable par chèque, CB ou espèces (possibilité de faire plusieurs chèques):

145 €/175€** U12, U10, U8
100€ /130€** U6

2^{ème} enfant : - 10€ sur la 2^{ème} licence 3^{ème} enfant : - 10 € sur la 3^{ème} licence

* Comprenant + short + chaussettes du club + transport hors agglomération

** Comprenant sweat club + chaussettes du club + transport hors agglomération

Identité du (de la) licencié(e) :

NOM - Prénom :

Date de naissance : Code postal et lieu de naissance :

Adresse :

.....

.....

Pointure chaussette :

Taille short* : 6 ans, 8 ans, 10 ans, 12 ans, 14 ans

Taille sweat* (si nécessaire) : 6 ans, 8 ans, 10 ans, 12 ans, 14 ans

** entourez la taille*

Identité des parents ou responsable légal :

NOM – Prénom du père : Profession :

Adresse (si différente) :

.....

Tél portable : Courriel* :

NOM - Prénom de la mère : Profession :

Adresse (si différente) :

.....

Tél portable : Courriel * :

* sera utilisé pour toutes les communications de l'EDR. Si vous le souhaitez , il est possible d'indiquer une seule adresse mail.



CS Grésivaudan Belledonne

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) Nom - Prénom : _____

Adresse : _____

Responsable légal de l'enfant : né(e) le à

Adresse (si différente) _____

Autorise l'école de rugby du CS Grésivaudan Belledonne à utiliser sur le site du club, sur des comptes-rendus de presse, de télévision ou sur d'autres supports d'édition ou de publicité l'image de mon enfant prise lors de manifestations organisées par le club ou le Comité des Alpes (entraînements, tournois, voyages etc...).

En aucun cas ces photographies ne pourront être accompagnées de textes ou légendes péjoratives et/ou préjudiciable aux personnes photographiées.

Contrepartie : la présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Fait à : _____ Le : _____

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé, bon pour autorisation »)



CS Grésivaudan Belledonne

AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL POUR LES DEPLACEMENTS

Je soussigné(e) Nom - Prénom : _____

Adresse _____

Responsable légal de l'enfant : né(e) le à

1. Autorise mon enfant à participer aux déplacements en autocars ou en voiture (co-voiturage) dans le cadre des rencontres prévues par l'école de rugby du CS Grésivaudan Belledonne pour la saison 2018/2019
2. Atteste que mon enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et par une assurance individuelle accidents corporels souscrite pour les accidents susceptibles de lui survenir ou ceux qu'il pourrait causer à l'occasion de ces déplacements.

Compagnie d'assurance : _____ N° de police : _____

A _____ le : _____

Signature



CS Grésivaudan Belledonne

AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'URGENCE SAISON 2020/2021

Identité du (de la) joueur(euse) :

Nom – Prénom : né(e) le à

Adresse _____

En cas d'accident, en fonction des soins nécessaires, l'école de rugby fera appel :

- soit à votre Médecin traitant
- soit au SAMU ou aux pompiers

Il est donc indispensable que nous puissions connaître vos coordonnées téléphoniques familiales et professionnelles.

Allergies connues ou problèmes médicaux:

- oui
 non

Si oui, lesquelles :

Personne à contacter en cas d'urgence :

- Père Nom – Prénom : _____
 Mère
 Tuteur / Tutrice

Téléphone domicile : ... / ... / ... / ... / ... Portable : ... / ... / ... / ... / ... Pro : ... / ... / ... / ... Poste :

Autre personne susceptible de vous joindre rapidement :

Nom - Prénom : _____

Téléphone domicile : ... / ... / ... / ... / ... Portable : ... / ... / ... / ... / ... Pro : ... / ... / ... / ... Poste :

Médecin traitant :

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Je soussigné : Nom/Prénom : _____ Qualité : _____

- Autorise tout examen, soin ou intervention chirurgicale nécessaires
- Autorise le responsable de l'école de rugby :
 - à demander l'admission en établissement de soins,
 - à reprendre l'enfant à sa sortie uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents

Fait à : _____ Le : _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour autorisation et décharge de responsabilité »)



CHARTRE DU (DE LA) JEUNE JOUEUR(EUSE) ET DU PARENT DU (DE LA) JEUNE JOUEUR(EUSE)

Le joueur : L'enfant vient à l'école de rugby pour être formé en tant que joueur.

I. Ses droits :

Il a le droit :

- de s'amuser et de jouer comme un enfant et d'être traité avec dignité,
- d'être entraîné et entouré par des personnes compétentes,
- de participer à des compétitions adaptées,
- de pratiquer son sport en toute sécurité et dans de bonnes conditions,
- de ne pas être un champion.

II. Ses devoirs :

- respecter l'encadrement, les éducateurs, les arbitres, ses coéquipiers et ses adversaires,
- tenir ses engagements sportifs : être assidu, ponctuel, participer aux entraînements et aux matchs et prévenir l'éducateur en cas d'absence,
- jouer avec loyauté et fair-play en privilégiant l'intérêt du groupe à son intérêt personnel et en bannissant toute forme de violence ou de tricherie,
- aider les éducateurs à ranger le matériel après l'entraînement.

Les parents : Les parents doivent adopter un comportement digne et respectueux sur le bord des terrains et ne doivent pas se substituer aux éducateurs et arbitres. Le règlement FFR leurs interdit formellement l'accès à l'aire de jeu en tournoi comme à l'entraînement.

I. Leurs droits :

- être accueilli dans les meilleures conditions possibles,
- pouvoir contacter facilement les dirigeants de l'école de rugby et pouvoir parler aux éducateurs de son enfant dans de bonnes conditions,
- avoir le planning des matchs le plus tôt possible pour pouvoir s'organiser,
- proposer son aide et ses compétences pour aider le club.

II. Leurs devoirs :

- veiller à l'assiduité et à la ponctualité de son enfant et prévenir en cas d'absence,
- aider son enfant à comprendre et accepter les contraintes du groupe,
- être présent le plus souvent possible aux rencontres et aux entraînements et offrir ses services en cas de besoins,
- vérifier que le contenu du sac de l'enfant est adapté à la pratique du rugby,
- se mettre en relation avec l'éducateur lorsque des difficultés peuvent troubler le comportement de son enfant,

En cas de non-respect de cette chartre, nous convoquerons les parents pour décider des suites à donner. Si aucune solution n'est trouvée et si cela perturbe le bon fonctionnement de l'école de rugby ou de l'équipe, nous nous réservons le droit de renvoyer tout joueur ne respectant pas cette chartre.

Signature du joueur*

Signature des parents*

*précédé de la mention « lu et approuvée »